

Illustration d'un processus en médiation familiale



Dans le processus, le médiateur familial contribue à des coopérations professionnelles si nécessaire. Ces professionnels qualifiés (avocats, notaires, experts comptables, conseillers professionnels, professionnels de santé, travailleurs sociaux...) peuvent être sollicités durant une séance de médiation ou en consultation externe.

Le processus peut ne pas être linéaire car un point s'améliore et un autre surgit

Posture éthique et déontologique du médiateur familial

- > Tiers indépendant et tenu à la confidentialité
- > Tiers neutre et impartial
- > Tiers favorisant le dialogue et la relation
- > Tiers sans pouvoir de décision, ni conseil, ni expertise technique

Le Diplôme d'Etat de Médiateur Familial (DEMF) 2003

- > Formation diplômante de niveau II
- > Formation théorique de 490 heures
- > Formation pratique de 105 heures



 vous accompagner

Médiation & médiation familiale

■ Le médiateur familial en soutien de votre communication et d'aide à la résolution de vos conflits



Conception et réalisation Service Communication MSA de Franche-Comté - MAJ 01/2022

franchecomte.msa.fr



L'essentiel & plus encore

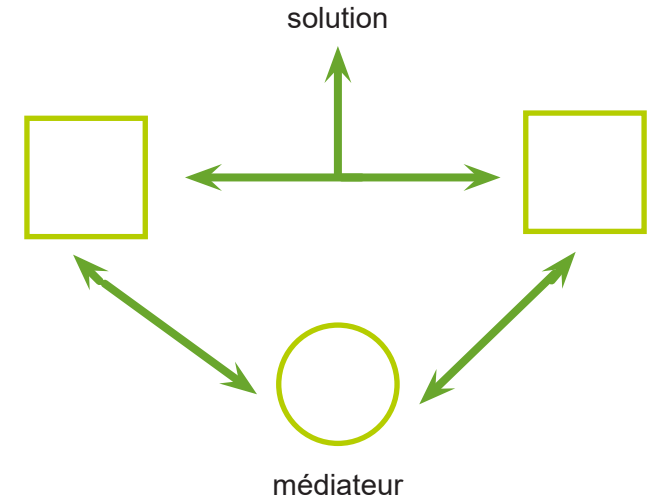
Définition de la médiation familiale issue du Conseil National consultatif de la médiation familiale en 2003

« La Médiation familiale est un processus de construction ou de reconstruction du lien familial axé sur l'autonomie et la responsabilité des personnes concernées par des situations de rupture ou de séparation dans lequel un tiers, impartial, indépendant, qualifié et sans pouvoir de décision, le Médiateur Familial, favorise, à travers l'organisation d'entretiens confidentiels, leur communication, la gestion de leur conflit dans le domaine familial entendu dans sa diversité et dans son évolution ».

En médiation & médiation familiale, pour se parler, il faut être trois

« La médiation peut se définir comme une action accomplie par un tiers, entre des personnes ou des groupes qui y consentent librement, y participent et auxquels appartiendra la décision finale.

La médiation est un processus souvent formel par lequel le tiers tente, à travers l'organisation d'échanges entre les parties, de permettre à celles-ci de confronter leurs points de vue et de rechercher une solution ». (1)



Les différences de pratiques en relation d'aide, en médiation, en droit (2)

	Pratique de la relation d'aide	Pratique de la médiation	Pratique du droit
But	Mieux-être, croissance	Accord mutuel	Obtention meilleur règlement
Contexte	Niveau privé de décision	Niveau privé de décision	Niveau public de décision
Rôle	Aider	Diriger le processus	Conseiller, défendre
Cadre de référence	Besoin de personnes Autodétermination	Autodétermination besoins, droits	Droits
Activités	Ecouter, intervenir sur dynamiques, émotions	Ecouter, informer, diriger négociation, former les accords	Conseiller, négocier, plaider
Objet de l'intervention	Relation	Le contenu, la relation	Le contenu, les faits
Evaluation des résultats	Opinion subjective des clients	Projet d'accord	Jugement

(1) : Coll., *Dictionnaire critique d'action sociale*, Bayard éditions, Paris, 1995

(2) : DAHAN Jocelyne, *La médiation familiale*, Editions Morisset, Paris, 1996, 63 pages, page 25

